

# Aide en ligne «Nouvelles cotisations»

---

## 1. Objet -descriptif

### a. Descriptif / Pourquoi c'est fait ? / Pour qui ?

Nous vous invitons à déclarer l'ensemble des organismes non gérés par la MSA dans le cadre de sa gestion pour compte de tiers, avec lesquels vous avez contractualisé ainsi que les taux ou montants forfaitaires de cotisations correspondants (en particulier les organismes de prévoyance...).

Ces données permettront d'établir un bulletin de salaire complet, de produire la DSN et de vous mettre à disposition un récapitulatif des cotisations dues auprès de ces organismes collecteurs.

### b. Comment remplir ? Comment le compléter ? Comment l'obtenir ?

Si vous ne disposez pas des données nécessaires à la bonne complétude des informations demandées, vous devez prendre contact avec l'organisme qui gère votre contrat.

Si vous n'êtes pas en mesure de renseigner ces données au moment de votre adhésion, vous devrez les déclarer dans les plus brefs délais afin de produire un bulletin de salaire correct.

Vous pourrez à tout moment de l'année déclarer, compléter et modifier ces données à partir du menu accueil du service TESA.

### c. Bon à savoir

Bon à savoir

Ces informations sont nécessaires au calcul des cotisations par l'outil TESA. Toutefois, vous serez responsable du règlement direct des cotisations dues aux organismes concernés pour lesquels il n'existe pas de convention de gestion avec la MSA. Un récapitulatif mensuel vous sera mis à disposition.